

reçu par mail le 11/03/15



l'environnement, c'est plus qu'un métier

RIDEF 041908.001 RCS 20070841908  
6 Rue Georgette Mourin - Z.I. de Normandie  
98800 Nouméa - Nouvelle Calédonie  
Tél./Fax : +687 43 96 93 - Portable : +687 79 06 69  
E-mail : [infos@recycaledonie.com](mailto:infos@recycaledonie.com)  
Web site : [www.recycaledonie.com](http://www.recycaledonie.com)

16 MARS 2015

PROVINCE SUD	ARRIVEE LE							
Direction de l'Environnement	N° 8141							
	Dir	CM Juri	CM EDT	SNCF	SAF	SPPR	SEE	SAPA
AFFECTE						X		
COPIE								
OBSERVATIONS	VA → BEI 13/03/15 → RC							

Nouméa, le 5 mars 2015

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
SERVICE DE LA PREVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES  
BUREAU DE LA GESTION DES DECHETS ET DE LA CONSOMMATION DURABLE  
A l'attention de Melissa CHAMPEIL

**Objet : réponse au courrier n°2015-1485/DENV du 29 janvier 2015.**

*Pièce jointe : procédure cyclonique*

Monsieur le directeur,

En réponse à votre courrier du 29 janvier 2015, nous avons le plaisir de vous transmettre les éléments suivants.

### Courrier de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques

- Nous avons pris en compte les nouvelles normes concernant le dispositif ORSEC en matière de risque cyclonique selon l'arrêté du 2014-20252 du 24 novembre 2014. Il a été mis en place pour l'ensemble de nos installations dès novembre 2014.  
*Procédure A18 en annexe.*
- Comme a pu le constater le commissaire enquêteur lors de ses visites, la sté PSP a déplacé sa cuve à fioul. Par rapport a son ancien emplacement, elle a été éloignée de plus de 20m de notre limite de terrain.



### Courrier de la direction des affaires sanitaires et sociales

- Etude pédologique d'assainissement : le lotisseur a déjà établi l'ensemble des études nécessaires permettant de viabiliser les lots sur lesquels l'implantation d'ICPE est autorisée (Cf zonage PUD). Nous rappelons que les eaux sortant du dispositif de traitement se rejettent dans les réseaux EU de la ZICO. La nécessité d'une telle étude ne semble donc pas apparaître.  
Aussi et ce, avant d'être présenté aux services de la DASS, le dossier a été jugé recevable sur le fond et la forme de manière à pouvoir être présenté à l'enquête publique et administrative.
- Analyse du mercure : Les DEEE susceptibles de contenir du mercure (de moins en moins nombreux) ne subissent pas de démantèlement sur le site de Recycal. Que ce soit les écrans, les ordinateurs portables, les téléphones mobiles ou encore les lampes basses consommations, ces produits sont stockés dans un local étanche et uniquement conditionnés pour l'export selon les obligations liées à la convention de Bâle.
- Nuisances sonores : Effectuer une analyse sonore du site et de son environnement, à ce jour, ne nous a pas semblé pertinent. La zone est en plein développement et la majorité des terrains sont encore à l'état de friche. Nous rappelons que nos horaires de travail sont de 7h30 à 16h30 du lundi au jeudi et de 7h30 à 15h30 le vendredi. Il n'y a aucune machine en fonctionnement en dehors de ces horaires.
- Gîtes larvaires : Il n'est pas prévu d'avoir du stockage de pneus dans le cadre de notre activité, si ce n'est les opérations ponctuelles qui ne dépasseront pas la demi-journée de stockage sur site. Les DEEE sont stockés en zone couverte. Le fonctionnement de Recycal repose en partie sur la rapidité de traitement des matériaux entrants pour les expédier en fonderie le plus rapidement possible. Pour prendre en compte les observations de la direction des affaires sanitaires et sociales, nous mettrons en place une procédure de suivi pour contrôler la présence d'eau stagnante sur le site. En cas de besoin, nous aurons recours à des traitements anti-larvaires, autant que nécessaire.

## **Courrier de la direction du foncier et de l'aménagement**

---

- Le courrier de la direction du foncier et de l'aménagement nous conforte dans notre volonté de développer notre activité sur ce site : en zone UI, zone d'activités industrielles et artisanales. De plus, nous complétons ainsi, un « pôle environnement » composé par les entreprises voisines telles que la PSP (collecteur de déchets), Viva environnement (collecteur de déchets), Shred-x (recyclage de papier/carton), Filtreco (recyclage des filtres) et le Centre d'enfouissement de la CSP de Gadji.

**Gérant associé**

## PROCEDURE ALERTE CYCLONIQUE

### Les sites de Recycal :

**Recynord – Koné :**  
 Lot 26 lotissement les Cassis, 98860 KONE  
 Tel :  
 Responsable du site :  
 (Site vide depuis le 05/14)

**Recycal – Nouméa :**  
 6 rue Georgette Mourin – ZI de Normandie, Nouméa  
 Tel : 43 96 93  
 Responsable du site : 76 59 03

**Recycal – Païta :**  
 ZICO de Païta, 98890 PAÏTA  
 Tel : 44 02 85  
 Responsable du site : Hervé CELHAY 79 23 36

### Les numéros d'appel d'urgence :

<b>SAMU</b>	<b>15</b>
<b>POMPIERS</b>	<b>18</b>
<b>POLICE</b>	<b>17</b>

### RAPPEL D'ORDRE GENERAL:

Dans un souci de simplification, de sécurité et d'efficacité, le Plan ORSEC Cyclonique défini par l'arrêté du 24 novembre 2014 comprend désormais 4 stades d'alerte, dont 2 sont numérotés.

Ces stades d'alerte sont déclenchés par décision de la Présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition du service chargé de la prévision météorologique et de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques, après avis du conseil de direction.

### LES 4 NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUE

<b>PRE-ALERTE</b> <b>cyclone en approche. Soyez attentifs !</b>	
<p><b>La pré-alerte cyclonique</b> est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la <b>dépression tropicale forte</b>, entre ou se forme dans la zone d'observation météorologique intéressant la Nouvelle-Calédonie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suivre l'évolution du phénomène et écouter les consignes spécifiques à la situation par les médias.</li> <li>➤ Ne pas planifier d'activité en extérieur de longue durée.</li> <li>➤ Faire le plein de carburant des véhicules</li> <li>➤ Renforcer les structures habituellement usitées (hauban, toiture,...) en veillant à enlever tout objet pouvant devenir un projectile.</li> <li>➤ Contrôler les systèmes d'évacuation d'eaux pluviales (chéneaux, gouttières...)</li> <li>➤ Elaguer les arbres à proximité des habitations</li> <li>➤ Réaliser un stockage d'eau potable, de denrées alimentaires et de divers matériels (bougies, lampes, outils...)</li> <li>➤ Amarrer les embarcations dans les règles de l'art.</li> </ul>

<b>ALERTE 1</b> <b>Cyclone dans moins de 18h. Préparez-vous !</b>	
<p><b>L'alerte cyclonique n°1</b> est déclenchée lorsque le phénomène intéresse les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie <b>dans moins de 18 heures</b>. Ce niveau d'alerte peut intéresser tout ou partie de la Nouvelle-Calédonie. Il implique notamment l'arrêt progressif de toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale, ainsi que l'interdiction de la baignade et des activités nautiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire le choix d'un hébergement de proximité (en cas d'éloignement du domicile)</li> <li>➤ Démontez les installations aériennes, échafaudages, etc.</li> <li>➤ Mettre les grues de chantier en position de girouette</li> <li>➤ Arrêter progressivement toute activité professionnelle qui ne concourt pas à une action de sécurité civile</li> <li>➤ Ne plus pratiquer d'activité nautique</li> <li>➤ Rejoindre les lieux de résidences ou gagner un abri sûr (et prévenir les voisins ou la famille le cas échéant)</li> <li>➤ Débrancher le système de remplissage des citernes d'eaux pluviales</li> <li>➤ Abriter les animaux domestiques</li> <li>➤ Poser du ruban adhésif sur les baies vitrées</li> <li>➤ Mettre les documents personnels à l'abri</li> </ul>

**ALERTE 2**
**Cyclone dans moins de 6h. Protégez-vous !**

L'alerte cyclonique n°2 est déclenchée lorsque le phénomène intéresse les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 6 heures.

Ce niveau d'alerte peut intéresser tout ou partie de la Nouvelle-Calédonie.

Il implique notamment l'interdiction de circuler et que la population reste confinée à l'intérieur des habitations et des abris publics.

- Ne pas circuler à pied, à bicyclette ou tout autre moyen de locomotion motorisé
- Rester confiné à l'intérieur des habitations ou des abris publics
- Rester éloigné des baies vitrées
- Occulter les ouvertures des habitations avec des volets ou des panneaux de bois
- Si la situation se dégrade, repérer les endroits les plus résistants et s'y tenir
- Surveiller la résistance de l'abri et de ses tenants, surtout la nuit
- Être attentif au risque d'inondation
- Être vigilant en permanence malgré les accalmies (œil du cyclone)
- Attendre la fin de l'alerte 2 pour sortir de son habitation

**PHASE DE SAUVEGARDE**
**Cyclone passé. Restez vigilants !**

La phase de sauvegarde est déclenchée après le passage du phénomène et concerne les communes placées précédemment en alerte cycloniques n°2.

Elle indique que tout danger n'est pas écarté et que les services publics et privés sont à l'œuvre pour assurer le retour à une situation normale. La population est invitée à limiter ses déplacements au strict minimum et à prendre garde aux dangers résiduels liés aux chutes d'objets ou à la présence de lignes électriques tombées au sol.

- Rester informé de l'état des réseaux et voiries publics
- Limiter les déplacements au strict nécessaire en évitant d'utiliser son véhicule
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Prendre garde aux chutes d'objets et glissements de terrain
- Éviter d'utiliser les téléphones pour ne pas saturer les réseaux
- Signaler les blessés ou les victimes éventuelles
- Participer activement aux opérations de solidarité, sur demande de l'autorité compétente
- Si l'urgence le justifie, conduire avec grande prudence et éviter les points bas (inondations)
- Vérifier l'état de conservation des aliments avant de les consommer.
- Ne jamais consommer l'eau des citernes, ni l'eau du réseau de distribution, sauf avis contraire émanant du gouvernement
- En cas d'urgence et de pénurie d'eau en bouteille, faire bouillir l'eau pendant dix minutes avant consommation.
- Rassembler en un seul lieu les éventuels animaux trouvés morts et solliciter les services compétents pour les ramasser.
- Réparer et conforter la maison si nécessaire.

**PROCEDURE POUR L'ENSEMBLE DES SITES**
**NOUMEA – PAITA – KONE**
**Durant la PRE-ALERTE :**
**Le Bureau :**

- Prévenir l'ensemble du personnel de la mise en place de l'alerte jaune
- Contrôler l'évolution de l'alerte toute les heures (météo.nc, bulletin d'informations...)
- Prévoir des moyens de sauvegarde des données informatiques.

**Espaces intérieurs**

- Contrôler la fermeture de l'ensemble des ouvrants : fenêtres, volets roulants, portes, stores.
- Ranger et optimiser l'espace des ateliers pour maximiser le stockage à l'intérieur des bâtiments.

**Espaces extérieurs**

- Minimiser le stockage extérieur.
- Les produits stockés à l'extérieur doivent être optimisés pour être rapidement déplacés à l'intérieur des bâtiments.
- Diminuer les hauteurs de stockage pour éviter la prise au vent. (bennes de 2m3 empilées par 2 au maximum)
- En fonction de l'environnement extérieur, les produits doivent être placés à l'abri du vent (éviter les espaces dégagés ou le vent peut-être violent).
- Contrôler les quantités de filets et piquets nécessaires pour couvrir les produits les plus légers.

En cas d'alerte 1 durant la nuit, la mise en place de ces consignes doit être effectuée toutes les fins de journée. L'activité de l'entreprise doit tenir compte de cette contrainte.

**Durant l'ALERTE 1 :**
**Le Bureau :**

- L'administratif doit prévenir l'ensemble du personnel et des sites du passage en alerte 1.
- Demander à l'équipe de collecte de rentrer au dock.
- Faire une sauvegarde des fichiers.
- Débrancher les ordinateurs.

**Espaces intérieurs**

- Ranger et optimiser l'espace des ateliers pour maximiser le stockage à l'intérieur des bâtiments.
- Fermer et sécuriser l'ensemble des ouvrants : fenêtres, volets roulants, portes, stores.

**Espaces extérieurs**

- Minimiser le stockage extérieur.
- Rentrer le maximum de stock à l'intérieur des bâtiments par ordre de priorité : du produit le plus léger au produit le plus lourd.
- Diminuer les hauteurs de stockage pour éviter la prise au vent. (bennes de 2m<sup>3</sup> empilées par 2 au maximum)
- En fonction de l'environnement extérieur, les produits doivent être placés à l'abri du vent (éviter les espaces dégagés ou le vent peut-être violent). Déplacer le stock si nécessaire et si possible.
- Stock au sol : installer les filets en les fixant au sol par des piquets pour couvrir les produits les plus légers qui ne peuvent être stockés en intérieur.
- Stockage des bennes 2m<sup>3</sup> : installer un filet. En fonction de la configuration, fixer le filet au sol à l'aide piquets ou attacher l'ensemble à l'aide d'une corde ou d'une sangle.
- Stockage des bennes Poids Lourds (15 et 30m<sup>3</sup>) : fixer les filets sur la benne à l'aide des crochets prévus à cet effet.

Dès que les sites seront sécurisés, l'ensemble du personnel sera invité à rentrer chez lui pour se mettre à l'abri.

**Durant l'ALERTE 2 :**

Pas d'activité professionnelle. Chacun doit suivre les consignes dictée par le Haut commissariat.

**Durant la PHASE DE SAUVEGARDE :**

Avant la reprise de l'activité, chaque responsable devra contrôler l'état de son site. En cas de dégradation, il est tenu d'en informer sa direction avant que le personnel ne reprenne son travail.

- Ranger le matériel d'alerte (filets, piquets, etc).
- Nettoyer les dégradations éventuelles pour reprendre l'activité dans des conditions normales.